

Le monoxyde de carbone est invisible, inodore et sans saveur. Vous pourriez donc inhaler ce gaz toxique à votre insu. On dénombre une centaine d'intoxications chaque année, au Québec. De celles-ci, une quinzaine sont mortelles.

Le monoxyde de carbone peut émaner des appareils ou des véhicules qui requièrent un combustible pour fonctionner (huile à chauffage, gaz naturel, propane, essence, bois, charbon, etc.). Il peut s'agir d'un appareil de chauffage central, d'une cuisinière au gaz, d'un foyer, d'un barbecue, d'une tondeuse ou d'une automobile. Le monoxyde de carbone peut aussi être produit lors de travaux d'excavation à l'explosif.

Lorsqu'ils sont bien installés et entretenus, les appareils et véhicules produisent peu de monoxyde de carbone. C'est souvent dans des cas de négligence ou d'imprudence qu'ils en produiront en quantité dangereuse pour votre santé ou votre vie.

Des symptômes peuvent être associés à une présence accrue de monoxyde de carbone dans l'air. Ces symptômes s'apparentent à ceux d'une grippe, d'une gastroentérite ou d'une intoxication alimentaire (nausée, mal de tête, fatigue). Dans les cas plus graves, l'intoxication au monoxyde de carbone peut provoquer une perte de conscience et éventuellement la mort.

Comment vous protéger du monoxyde de carbone

1. Système de chauffage à combustible

- Faites-le vérifier et entretenir par un spécialiste régulièrement.
- N'utilisez jamais un four au gaz comme appareil de chauffage, même pour une courte période.
- Ne vous servez jamais du matériel de camping ou de plein air fonctionnant au propane à l'intérieur.

2. Cheminée et conduit de fumée

- Faites ramoner et vérifier la cheminée et les conduits d'évacuation par un spécialiste chaque année. Assurez-vous que la cheminée n'est pas obstruée par des nids d'oiseaux, d'autres débris ou une accumulation de neige ou de glace.
- Avant d'allumer un feu de foyer, assurez-vous que le conduit de fumée n'est pas brisé, troué, bloqué ni fermé.

3. Barbecue

- N'utilisez jamais un barbecue à l'intérieur ou dans un endroit clos ou mal ventilé.

4. Véhicule ou appareil à moteur

- Ne laissez jamais tourner le moteur d'un véhicule ou d'un appareil dans un garage ou un abri temporaire, même si la porte du garage ou de l'abri est ouverte. Ne laissez jamais le démarreur à distance à la portée des enfants.
- En hiver, avant de faire démarrer votre voiture, retirez la neige du tuyau d'échappement.
- Installez votre génératrice à l'extérieur et loin des entrées d'air (fenêtre, porte, système de ventilation) de votre domicile.

Comment détecter le monoxyde de carbone

Le seul moyen fiable de détecter la présence de monoxyde de carbone est l'avertisseur de monoxyde de carbone. Il est conçu pour déclencher une alarme avant que la concentration de monoxyde de carbone dans l'air devienne dangereuse pour votre santé ou votre vie. Il ne faut pas confondre l'avertisseur de monoxyde de carbone et l'avertisseur de fumée.

Votre résidence est-elle munie d'au moins un avertisseur de monoxyde de carbone?

Pour plus d'information consulter votre service de sécurité incendie local.

Steeve Malaison

Conseiller en sécurité incendie

Source : Ministère de la Sécurité publique